

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les plantes  
Genève (Suisse), 22 et 24-27 juillet 2017

Questions d'interprétation et application

Contrôle du commerce et traçabilité

IDENTIFICATION DES BOIS  
(point 18 de l'ordre du jour)

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Présidente: la représentante de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rauber Coradin);
- Membres: les représentants de l'Afrique (M. Mahamane et Mme Koumba Pambo);
- Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Canada, Chine, Estonie, États-Unis d'Amérique, Italie, Japon, Koweït, Madagascar, Malaisie, Malte, République de Corée, République Tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Thaïlande et Union européenne; et
- OIG et ONG: PNUE-WCMC, Chambre Syndicale de la Factice Instrumentale (CSFI), Forest Based Solutions, International Wood Products Association, Taylor Guitars, TRAFFIC, et World Resources Institute.

Mandat

Concernant le point 18.1 de l'ordre du jour:

Pour mettre en œuvre la décision 17.167, élaborer et appliquer un plan d'activités réaliste, comprenant un calendrier et veillant à identifier et associer des spécialistes, des institutions et des réseaux, de manière à conduire les travaux dans la période intersession. Ce faisant, utiliser les sources d'informations disponibles et les réseaux existants.

Concernant le point 18.2 de l'ordre du jour:

Proposer des recommandations pour examen par le Comité pour les plantes concernant l'utilisation de CITESwoodID comme outil pour les agents de la lutte contre la fraude et les ateliers de formation.

## Recommandations

### Concernant le point 18.1 de l'ordre du jour

1. Le groupe de travail recommande que:
  - a) le groupe de travail continue ses travaux entre les sessions et qu'un président et un co-président soient élus;
  - b) le Secrétariat assure la liaison avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le Global Timber Tracking Network (GTTN) en ce qui concerne les capacités et les outils existants applicables aux espèces d'arbres CITES faisant l'objet d'un commerce;
  - c) le Secrétariat partage l'information et les ressources disponibles via la page web sur les espèces d'arbres établie par le Secrétariat;
  - d) les Parties mettent à disposition des échantillons de référence, conformément à la décision 17.166. Le groupe de travail continue d'encourager les Parties ayant l'intention de proposer l'inscription d'arbres aux annexes CITES à disposer d'échantillons de référence appropriés pour étayer ces inscriptions;
  - e) toutes les demandes d'inscription sont étayées par des échantillons de référence pertinents et appropriés, éventuellement dans le sens de la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP15).;
  - f) les Parties analysent et signalent les lacunes qui existent dans le matériel de référence disponible, notamment en ce qui concerne les espèces faisant l'objet d'un commerce important;
  - g) le Comité pour les plantes encourage le spécialiste de la nomenclature à évaluer les espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES;
  - h) les Parties déterminent la manière dont les Parties disposant de capacités d'identification pour les arbres peuvent, en étroite coopération avec d'autres parties prenantes, aider les Parties qui ne possèdent pas de tels moyens;
  - i) une étude de marché sera commandée pour identifier les espèces de bois de rose les plus commercialisées.

### Concernant le point 18.2 de l'ordre du jour

2. Le groupe de travail note que CITESwoodID pourrait servir d'outil aux agents de lutte contre la fraude une fois que ceux-ci auront appris à s'en servir, et pourrait être utilisé dans des ateliers de formation. Il n'a toutefois pas vocation à servir d'outil aux non-spécialistes ou aux personnes non formées à cet effet. Le groupe de travail note en outre que CITESwoodID, à l'instar des autres outils d'identification, figurera sur la page web consacrée aux espèces d'arbres CITES qui sera publiée en novembre 2017.